

## Transnationalisme et Société

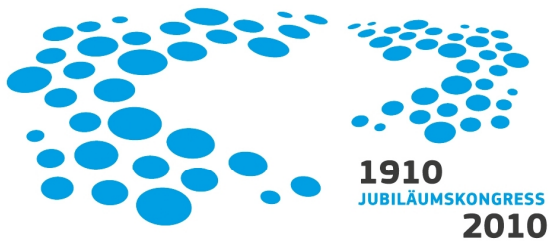
**35<sup>ème</sup> Congrès de la Société Allemande de Sociologie  
11-15 Octobre 2010 – Francfort sur le Main**

En Octobre 2010, la Société Allemande de Sociologie célébrera le centenaire de son premier congrès. Née en 1909 à Berlin, la fondation d'une société *allemande* de sociologie a certainement dû paraître opportune pour ceux qui jadis y prirent part : l'heure était aux nations et à l'économie politique c'est-à-dire à l'économie d'État. Dès le 19<sup>ème</sup> siècle pourtant, la sociologie ne faisait nul secret des paradoxes de son objet. Les nations occidentales, plus ou moins absolutistes, avaient chacune donné jour à une société civile, ce pourquoi l'on pouvait aussi bien parler d'une société française, anglaise ou allemande que fonder des associations nationales de sociologie. Mais dans la mesure où ces sociétés outrepassaient les frontières étatiques du commerce et de l'échange, il n'y avait pas le moindre doute qu'elles portaient les germes d'une société-monde. Hegel disait de la mer qu'elle était « l'élément naturel qui anime l'industrie des sociétés civiles vers le dehors ». Ferdinand Tönnies, co-fondateur et premier président de la Société Allemande de Sociologie n'avait-il pas lui aussi fait remarquer dès 1887 que « la formation d'États-Nations » ne constituait « qu'une limite provisoire à une société sans frontières » ?

De nos jours, la « société-monde » repose sur divers ordres transnationaux : une économie, une technique, une science globalisées, mais encore une opinion publique ou une société civile dont les contours eux-mêmes relèvent déjà d'une globalité. Certes, aujourd'hui comme hier les États-Nations et leurs « économies nationales » demeurent. En tant qu'acteurs globaux d'une « constellation post-nationale », ils ont toutefois perdu de leur importance. La sociologie s'est emparée du problème. Dans le sillage des débats sur la globalisation, elle a cherché à en tenir compte aux plans théorique et méthodologique. Jusqu'où est-elle parvenue à réorienter ses principes, ses concepts et ses méthodes pour répondre au défi de la transnationalité du social ? Telle est précisément la problématique centrale du 35<sup>ème</sup> congrès de la Société Allemande de Sociologie qui se tiendra à Francfort sur le Main. L'un des enjeux sera aussi d'étudier s'il est toujours pertinent de distinguer, selon des variantes régionales voire nationales, une sociologie allemande, française, européenne ou américaine. Ces diverses traditions sociologiques nationales ont indéniablement eu une portée considérable au cours des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles. Cependant, continuer de conjuguer la sociologie contemporaine en fonction d'États-Nations respectifs est loin d'être une chose acquise.

La Société Allemande de Sociologie a choisi pour thème du congrès de son centenaire les tensions entre les constructions régionale, nationale et globale de l'identité. Elle s'engage ainsi dans la voie d'une réflexivité historique et théorique qui renoue avec l'une des thématiques fondatrices de ses débuts. Il s'agit autant de rassembler les pro-





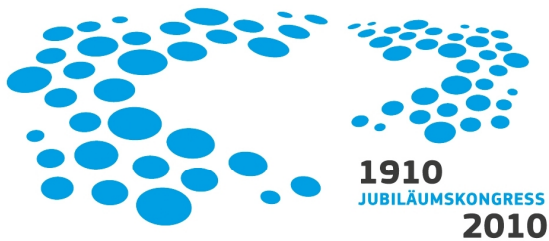
blèmes de théorie sociale que d'orienter les divers bilans et diagnostics portés sur le temps présent autour d'une même perspective : celle de la diversité de formes de socialisation transnationales qui, précisément parce qu'elles sont pour partie en conflit les unes avec les autres, permettent de sonder l'espace de ce que recouvre – ou pourrait recouvrir – ce concept de société-monde auquel Tönnies recourrait déjà.

La globalisation que l'on observe aujourd'hui à l'œuvre est un processus pluriel qui s'accomplit dans plusieurs cadres de relations chargées et complexes. Le premier articule le global au local, dont la tension a paradoxalement conduit à une revalorisation des spécificités locales. Le second cadre relie l'ordre au désordre, le rapport de ces deux pôles favorisant le développement de diverses instances transnationales, dans le domaine économique et politique notamment. « Gouverner » au-delà des États-Nations nécessite certes d'inclure les États particuliers, mais aussi les entreprises et les banques d'envergure planétaire, les associations supra-nationales ou encore les organisations de la société civile. Ces formes de socialisations transnationales n'excluent pas plus l'émergence de nouvelles possibilités de participation plus abstraites que le recours à des constitutions particularistes de l'identité. Elles conduisent plutôt à réévaluer leur ancrage dans l'espace comme dans le temps. Le « Pays d'origine » et le « monde », le proche et le lointain deviennent des points de référence d'importance égale pour la définition de soi. Partant, ils offrent de nouvelles opportunités, de nouvelles institutions de solidarité et de coopérations « post-traditionnelles ».

Les processus transnationaux remettent ainsi le binarisme des distinctions usuelles en question. Ils relèvent moins d'un « Ou bien – ou bien » clair et tranché que d'un « Aussi – mais encore ». Par-delà les appartenances nationales, ces processus s'effectuent dans un espace intermédiaire qui prend une importance croissante en tant que champ expérimental de la modernité. Aujourd'hui, la promiscuité de la vie citadine n'occupe plus le premier plan. La possibilité de former des relations sociales durables dans des espaces géographiques toujours plus grands lui a volé la vedette. De manière correspondante, la migration à l'heure du transnationalisme atteste à quel point les lieux de provenance et de destination restent intimement liés et s'influencent réciproquement. Il ne s'agit pas de changer une fois pour toutes de contexte, comme s'il en allait d'un déplacement à sens unique. On observe au contraire la formation de communautés transnationales, d'« espaces » sociaux qui rassemblent en leur sein chacun de ces *deux* lieux et commencent donc à les transformer. Le congrès se structure selon les thématiques suivantes.

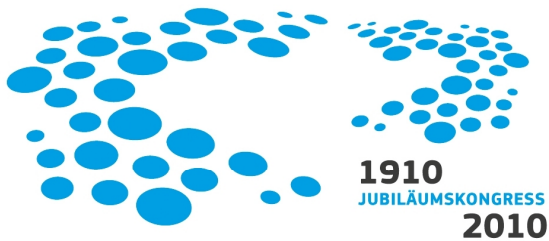
### *1. Les inégalités sociales entre États-Nations et transnationalisme*

Les sociétés contemporaines sont de plus en plus diversifiées, tant culturellement que socialement. Partout dans le monde, les mobilités socio-géographiques internes aux sociétés, et peut-être plus encore entre nations ou entre régions, débouchent sur un changement permanent de la composition des groupes sociaux. Les nations démocratiques



occidentales ne sont pas en reste. C'est d'ailleurs surtout pour elles que l'expérience pratique d'une diversité dont les formes substantielles s'entrecroisent et interagissent les unes sur les autres est nouvelle. La constitution de nations a en effet pris les traits d'un processus de centralisation, d'harmonisation et de standardisation visant à établir une norme culturelle, linguistique et sociale clairement définie. Certes, les modèles de répartition horizontale (selon le sexe, l'âge, l'opposition centre/périphérie ou d'autres dimensions analogues) ont toujours joué un rôle dans la configuration nationale classique. Dans ce contexte, les inégalités sociales observaient cependant en règle générale le schéma d'une stratification verticale de couches ou de classes sociales en fonction de la triade revenus-éducation-situation professionnelle, triade qui a fini par acquérir une valeur normative fondée sur la méritocratie et la conformité aux efforts accomplis. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale comme après l'effondrement de l'Union Soviétique et de ses satellites, les déplacements de réfugiés, la décolonisation, la pénurie de main d'œuvre ont généré des vagues de migration d'une immense ampleur. Or à terme, celles-ci sont destinées à s'inscrire dans la durée et conduiront à un décloisonnement des frontières de plus en plus global. Au 21<sup>ème</sup> siècle, le problème de la structuration des inégalités sociales se pose donc en des termes complètement différents. La position sociale d'une personne ou d'un groupe n'est plus exclusivement déterminée par l'appartenance nationale, puisque sa situation dans une nation correspond rarement à celle occupée dans les espaces transnationaux (p.ex. le pays d'origine, le lieu de travail ou de résidence). De même, en ce qui concerne les politiques de l'État-Providence et l'édification du bien-être social, la perspective strictement nationale n'a plus l'effet escompté. D'où une série de questions qui en découlent : Dans un monde transnational, les structures des inégalités sociales sont-elles de plus en plus individuelles, ou se forme-t-il au contraire en leur sein de nouveaux groupes et de nouvelles collectivités ? Quelle est la nature du fonctionnement des processus d'inclusion et d'exclusion qui favorisent la formation d'inégalités sociales ? En quels termes est-il possible d'aborder la précarité ou la vulnérabilité des conditions de vie dans un contexte transnational ? Quels sont les critères structurels et distinctifs de l'inégalité ? Qui légitime la normativité de leur usage et comment ? Quels sont les systèmes de gouvernance socio-politique capables de répondre de façon satisfaisante à la transnationalisation de l'espace social ? Comment les droits et les devoirs civiques, comment l'accès à la citoyenneté et à la participation politique se définissent-ils dans les organismes transnationaux ? Comment les régimes nationaux de l'aide sociale, qui sont encore dominants, se positionnent-ils d'une part envers la politique sociale européenne naissante, d'autre part face aux ordres plus globaux d'inégalités sociales qui se développent ?





## *2. Les réseaux de l'économie globale et leurs répercussions à l'échelle régionale et nationale*

Si Max Weber considérait encore le capitalisme industriel comme une puissance du destin dont l'influence sur le développement du monde moderne s'avérait des plus décisives, ce sont aujourd'hui les marchés financiers qui, devenus incontrôlables, sont sujets à caution. La récente crise bancaire a touché depuis bien longtemps ce qu'on appelle communément « l'économie réelle », avant de conduire en 2009 à une grave récession qui se fait ressentir dans le monde entier. Les programmes publics pour juguler la conjoncture économique, la nationalisation partielle du système bancaire ou l'introduction de nouvelles réglementations juridiques afin de surveiller le monde de la finance ont provisoirement contribué à accroître l'importance des États particuliers face aux marchés. Cependant, cet accroissement ne doit pas faire oublier l'arrière-plan dans lequel il s'inscrit : celui d'un endettement public dramatique qui progresse à une vitesse folle. La crise de l'État social et fiscal se greffe ainsi sur une crise économique de loin plus redoutable, dont l'issue aura par ailleurs des conséquences radicales sur le pouvoir d'action et de décision étatique. Que des systèmes de retraite basés sur le capital puissent constituer une possible sortie de crise dépend manifestement de la réussite de l'État-Providence moderne à stabiliser le secteur de la finance et à remettre le crédit à flots. Quelles conséquences cela aura-t-il pour l'économie mondiale et pour le libre cours d'une circulation financière globalisée ? À l'heure actuelle, cette question reste aussi ouverte que celle de savoir si les États-Nations et les fédérations d'États parviendront, au-delà de leurs particularismes nationaux, à trouver des solutions globales aux problèmes que l'économie mondiale laisse aujourd'hui en suspens. Favorisée par diverses habitudes à telle ou telle voie, l'émergence de nouvelles variantes du capitalisme représente ici une chance, soit qu'il s'agisse de problématiser la relation entre « le marché » et « l'État » sur de nouvelles bases, soit pour développer des stratégies transnationales adéquates pour résoudre cet ensemble de problèmes. À cet égard, il faut envisager la globalisation des technologies, l'extension et la standardisation de modèles (éducatifs ou autres) ainsi que les réglementations qui les encadrent en tenant compte des résistances que manifestent les cultures non-occidentales. Leur refus de se plier à la pression de s'adapter à l'économie-monde est d'autant plus important qu'il conduira à diversifier toujours plus les stratégies mises en œuvre pour résoudre les problèmes issus de la crise économique actuelle.

## *3. La transnationalité des instances normatives*

La formation d'institutions transnationales entraîne dans son sillage de nouvelles formalisations juridiques des relations internationales. Ce double processus s'accomplit aujourd'hui aussi bien dans l'espace européen que dans la communauté internationale.

L'Union Européenne fournit un exemple particulièrement idoine pour illustrer la tension entre le local (la ville, la région, la nation) et le global (un continent en tant qu'élément de l'ordre mondial). D'une part, l'Union Européenne est plus qu'une organisation internationale car elle agit directement sur les institutions de ses États-membres. D'autre part elle est moins qu'un État dans la mesure où si ses membres partagent la souveraineté, ils ne la confèrent pas à une instance supérieure. Ceci fait d'ailleurs toute la spécificité de l'Union Européenne et il semble que l'idée de « réseau » soit encore celle qui en rend le mieux compte. Cela dit, la constitution d'institutions normatives et transnationales ne se limite pas à l'espace européen. Son envergure est aujourd'hui bien plus globale. Depuis l'apparition du droit des peuples au 17<sup>ème</sup> siècle et la proclamation des Droits de l'homme à la fin du 18<sup>ème</sup>, de nombreuses phases qui attestent d'une juridiction croissante des relations inter-étatiques se sont succédé. Toutes reposent à la fois sur la contrainte et sur une diffusion pacifique des règles de droit. L'analyse porte donc autant sur les dissensions entre les différentes traditions juridiques nationales que sur le rôle des organisations transnationales dans la création de nouvelles règles de droit, création à laquelle prennent part, outre les États, divers types d'acteurs privés. À cet égard, on peut comprendre la vision d'une « constitutionnalisation globale sans État » comme la tentative de dépasser la concentration sur l'État qui caractérise le concept de constitution moderne, et ce malgré l'existence de segments différenciés de la société-monde qui persistent sous la forme d'États-Nations.

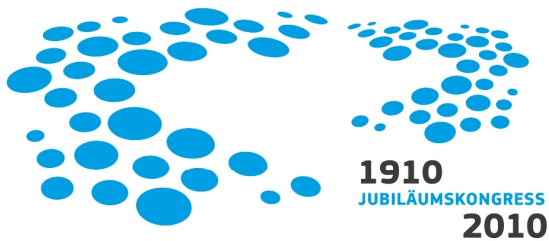
#### 4. *Transnationalisme et nouvelles mises en forme des rapports de genres*

La transnationalisation entraîne une modification des systèmes juridiques comme des systèmes communicationnels, des formes de savoir comme des modes de vie. Partant, la question se pose de savoir si, et au cas échéant comment, ces évolutions se répercutent sur l'une des catégories sociales les plus importantes : le rapport de genres. De quelle manière les asymétries entre genres, qu'il s'agisse du travail, de la famille, de l'éducation, de la sexualité etc., sont-elles touchées par le transnationalisme ? Et inversement existe-t-il des champs sociaux où le « genre » constitue la catégorie décisive de restructurations et de réorganisations transnationales ? Jusqu'à présent, la question de savoir si les transformations que l'on peut constater entérinent une plus grande égalité entre les sexes ou au contraire une re-traditionalisation des rapports de genres est loin d'être tranchée. Les programmes et les directives proposés par les politiques européennes visent certes explicitement à établir l'égalité des sexes (par exemple le Gender-Mainstreaming, le Work-Life-Balance et la lutte contre la discrimination). Mais ils ne semblent avoir provoqué que des changements essentiellement rhétoriques. À vrai dire, dans nombre de pays-membres le « Gender-Pay-Gap » s'est plus accru qu'il n'a diminué. Quantité d'exemples mettent en évidence les conséquences contradictoires de l'impact du transnationalisme sur les rapports de genres : les espaces transnationaux de la famille ; la détermination des marchés transnationaux de l'éducation par le genre ;

l'individualisation du droit du travail et des allocations ; la transnationalisation de la garde et des soins, etc. La question dépasse donc de loin le problème du changement et de la persistance d'identités sexuelles ou d'accommodements entre les genres. Plus profondément, elle met en lumière des déplacements, des fluidifications normatives dans l'évaluation de ces modifications. La transnationalisation exacerbe également les différences au sein des groupes de même genre, ce qui permet d'aborder les divers aspects du croisement inter-sectoriel des inégalités. Dans le domaine de la sexualité (ou du moins des représentations formelles que les media en donnent), on remarque d'une part que les normes hétérosexuelles sont plus fluides, mais d'autre part aussi que les nouvelles technologies contribuent au contraire à les renforcer, voire à les naturaliser. C'est ainsi tout le champ des rapports de genres, dans ses dimensions politiques, sociales et culturelles qu'il s'agit de réinterroger dans la perspective du transnationalisme.

##### 5. *Socialisations transnationales et constitution d'identités nouvelles*

Les formes de socialisation et les constructions d'identités régionales, nationales et transnationales se déroulent aujourd'hui dans un champ qui oppose globalité et localité. La globalisation engendre d'importantes restructurations ethniques, une concentration de la population dans les grandes villes tandis que les modes de vie et la vie privée connaissent de considérables transformations. Par conséquent, la vie des hommes en commun est soumise à une énorme pression à l'adaptation. Il est possible d'enregistrer à cet égard un engagement social et citoyen croissant pour quantité de problèmes précis et délimités, mais aussi une diminution générale du sentiment d'obligation. Visiblement, ces phénomènes renvoient à des reconfigurations entre les sphères privées et professionnelles qui supplantent l'équilibre des sociétés industrielles entre travail, temps libre et vie privée. La globalisation, par les leviers de l'économie et des media de masse, a conditionné une uniformisation des habitudes, qu'il s'agisse de la consommation ou des styles de vie. Cet ajustement ne représente cependant que le revers de la médaille d'une évolution qui a conduit en même temps au développement d'expériences pratiques variées de la pression à l'adaptation qui s'exerce dans la vie moderne. Enfin et surtout, vu l'importance grandissante des communications digitales et électroniques, Internet permet de nouvelles formes de relations sociales au-delà des frontières et des sentiments d'appartenance. La question de savoir si les sociétés complexes sont encore en mesure de développer des représentations collectives, ou du moins une image cohérente d'elles-mêmes, exige de ce point de vue d'être reformulée de fond en comble, notamment en tenant compte du relâchement des liens au pays d'origine ainsi que de la formation d'identités citoyennes multiples. Mais cette question attend aussi de nouvelles réponses qui se situent par-delà les contraintes d'appartenance nationale.



6. *La permanence de la crise et la nécessité d'une analyse sociologique de l'époque contemporaine*

Une multitude de regards se présentent au congrès du centenaire de la Société Allemande de Sociologie afin d'éprouver la compétence de notre discipline à analyser théoriquement et empiriquement les formes de socialisation transnationales actuelles. Parmi ces divers points de vue, le recours critique à sa propre histoire ne saurait être minimisé. De fait, au cours de son existence la sociologie n'a cessé d'aborder les manifestations de crise des sociétés contemporaines, au point de devenir « la science des crises » par excellence. Depuis ses origines, elle est indissociablement liée à la fragilité de son objet d'étude, à savoir la société moderne. À cet égard, l'histoire de la discipline offre en elle-même un riche matériel pour l'examen critique théorique et empirique de situations sociales extrêmes. De là à en conclure qu'il serait aujourd'hui possible de dresser un « bilan de la sociologie » ou toute autre forme d'inventaire avoisinante serait assurément prématuré. En l'état des choses, le bon mot de Weber semble plutôt de mise : les « sciences historiques de la culture », au nombre desquelles il comptera sa propre sociologie compréhensive, doivent sans cesse faire face aux transformations des « grands problèmes de la culture », ce qui aurait l'avantage de leur garantir cette « éternelle jeunesse » qui constitue leur caractéristique intellectuelle typique. Sur ce point, la « crise » de la sociologie qui depuis les débuts de la discipline au 19<sup>ème</sup> siècle est sur toutes les lèvres, n'est pas uniquement l'expression de la question inlassablement posée quant à sa mission et sa propre détermination sociales. Elle est aussi la conséquence logique d'une discipline académique tenue à chaque fois de se réinventer en fonction des changements historiques qui affectent son objet de recherche. La réflexivité de la sociologie sur sa propre histoire est à ce titre indispensable, tant elle fait partie intégrante d'un « diagnostic du temps présent » qui porte autant sur les transformations sociales de l'époque que sur les analyses théoriques et empiriques que la sociologie développe pour les aborder.

**Invités d'honneur**

La France et les Etats-Unis sont les invités d'honneur du congrès du centenaire de la Société Allemande de Sociologie. La participation de nos collègues français et américains à ce congrès se justifie d'abord par l'importance de ces deux pays pour l'histoire de la sociologie comme pour l'asile qu'ils ont offert à de nombreux représentants allemands des sciences sociales au 20<sup>ème</sup> siècle. La participation de ces deux pays d'honneur permettra ensuite de confronter in concreto les tendances parfois contradictoires entre les traditions nationales de la sociologie ainsi que de faire de leur importance actuelle pour la discipline l'objet de rencontres et de débats productifs sur leurs histoires sociales.

